

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Projet :

REVIGNY-SUR-ORNAIN PLU

Mission :

**RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Document :

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Dossier Approbation

**Document conforme à la délibération du Conseil
Municipal approuvant le projet d'élaboration du
PLU en date du 20/01/2014**

Signature de M. le Maire :

**ESpace &
TERRitoires**

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

E S p a c e & T E R R i t o i r e s

Centre d'Affaires Ariane
240 rue de Cumène
54 230 NEUVES-MAISONS
Tel : 03.83.50.53.87 • Fax : 03.83.50.53.78

INTRODUCTION

Le projet d'aménagement et de développement durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Dans ce cadre, il peut préciser :

- les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux,
- les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles,
- les caractéristiques ou le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer,
- les actions ou opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers,
- les conditions d'aménagements des entrées de ville en application de l'article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme, les mesures de nature à assurer la préservation des paysages.

La commune de REVIGNY-SUR-ORNAIN, afin de maîtriser son développement à la fois urbain et environnemental, doit déterminer et formaliser ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de développement à court et moyen terme.

La commune souhaite mener des actions dans les domaines suivants :

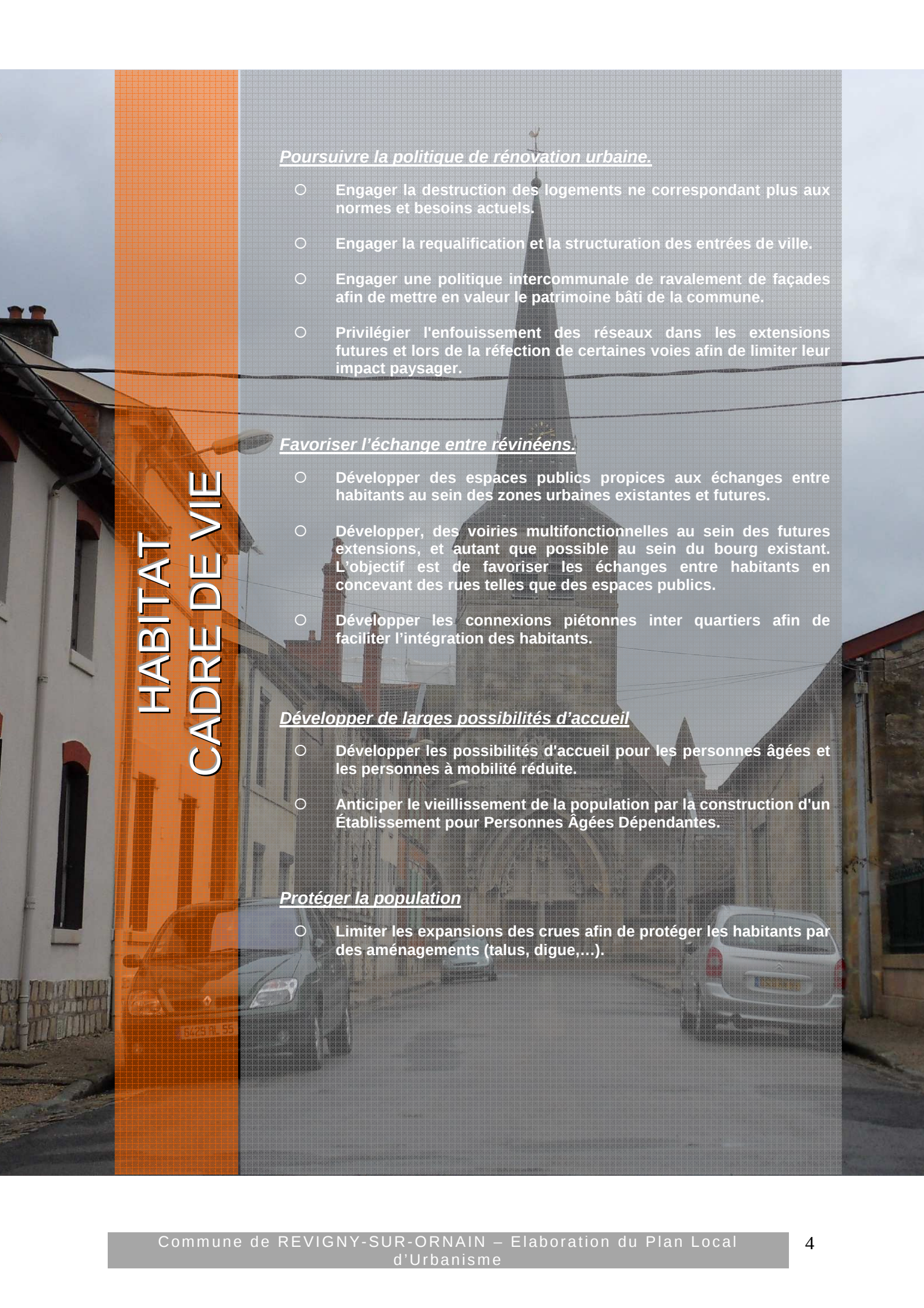
- 1- Habitat / Cadre de vie**
- 2- Activités**
- 3- Déplacement**
- 4- Environnement**
- 5- Nouvelles technologies**
- 6- Performance énergétique des bâtiments**

Redynamiser la population revinéenne et augmenter l'attractivité de Revigny-sur-Ornain

- Prévoir une augmentation raisonnable de la population revinéenne, de l'ordre de 10 à 12 % lors des 10 à 15 prochaines années. Cette augmentation de la population semble raisonnable au vu de l'attractivité de la commune.
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti et culturel de Revigny-sur-Ornain afin de conserver toutes les qualités de la commune.

Prévoir un développement cohérent, maîtrisé, durable et socialement équitable.

- Encourager la mixité sociale et générationnelle.
- Conserver l'esprit de bourg rural de Revigny-sur-Ornain en aménageant et conservant suffisamment d'espaces publics et d'espaces verts au cœur de la ville.
- Densifier le bâti notamment par l'urbanisation des dents creuses existantes à l'intérieur de la trame urbaine.
- Limiter l'extension du bourg sur les espaces agricoles en privilégiant la reconstruction de la ville sur elle-même et en mettant en valeur le réseau des voiries existantes
- Mettre l'accent sur le développement d'une ville multipolaire afin de faciliter l'accès aux commerces et services à tous les revinéens et revinéennes.
- Diversifier l'offre de logements au sein de la commune, de façon équivalente entre nord et sud, entre petits collectifs et maisons individuelles, afin de répondre à la demande actuelle.
- Développer les points d'apport volontaire afin d'inciter le plus grand nombre de revinéens à trier ses déchets.



HABITAT CADRE DE VIE

Poursuivre la politique de rénovation urbaine.

- Engager la destruction des logements ne correspondant plus aux normes et besoins actuels.
- Engager la requalification et la structuration des entrées de ville.
- Engager une politique intercommunale de ravalement de façades afin de mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune.
- Privilégier l'enfouissement des réseaux dans les extensions futures et lors de la réfection de certaines voies afin de limiter leur impact paysager.

Favoriser l'échange entre révinéens.

- Développer des espaces publics propices aux échanges entre habitants au sein des zones urbaines existantes et futures.
- Développer, des voiries multifonctionnelles au sein des futures extensions, et autant que possible au sein du bourg existant. L'objectif est de favoriser les échanges entre habitants en concevant des rues telles que des espaces publics.
- Développer les connexions piétonnes inter quartiers afin de faciliter l'intégration des habitants.

Développer de larges possibilités d'accueil

- Développer les possibilités d'accueil pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.
- Anticiper le vieillissement de la population par la construction d'un Établissement pour Personnes Âgées Dépendantes.

Protéger la population

- Limiter les expansions des crues afin de protéger les habitants par des aménagements (talus, digue,...).

Mettre en valeur les anciennes friches industrielles

- Permettre et encourager la reconversion des anciennes friches industrielles, en fonction de leur potentiel, et y adapter des projets en conséquence.

Conserver une dynamique économique au sein de la commune

- Maintenir le tissu économique en place sur la commune et permettre son développement.
- Appuyer le développement économique sur sa desserte multimodale (chemin de fer, canal, desserte routière)
- Maintenir en quantité suffisante des structures et professionnels du milieu médical sur la commune, afin de garantir un accès aux soins aisé pour tous les habitants.

Développer la mixité des fonctions

- Promouvoir la mixité des fonctions au sein de ses zones urbanisées afin de favoriser le dynamisme de ces zones. Cette mixité devra cependant respecter la destination principale de la zone afin de garantir une bonne qualité de vie aux revinéens.
- Limiter les nuisances liées à la présence d'activités afin de conserver une ville attractive et agréable.
- Edicter des règles claires garantissant une bonne intégration des bâtiments et zones d'activités.
- Prévoir un stationnement en lien direct avec la nature et la taille des activités en place et à venir afin d'éviter tout problème de circulation.
- Etudier, en lien avec la COPARY, la possibilité d'accueillir des ateliers d'artistes afin de faciliter l'accès à la culture pour tous les revinéens.

Préserver l'agriculture revinéenne

- Permettre et encourager la réalisation des projets agricoles afin de pérenniser les exploitations agricoles en place.
- Limiter l'étalement des zones d'activités et zones urbaines afin de garantir la pérennité des exploitations agricoles.

Limiter les déplacements motorisés à l'échelle du territoire

- Mettre à profit la planéité de la commune pour favoriser les modes de déplacements doux.
- Accompagner, dans la mesure du possible, les nouvelles voies, de voies dédiées aux déplacements doux.
- Créer des réseaux de voies exclusivement dédiés aux modes de déplacements doux, afin de sécuriser ces déplacements et d'inciter les revinéens à limiter les déplacements en véhicules à moteur pour les trajets de courtes distances.
- Engager une réflexion avec les communes voisines afin de créer des voies de déplacements doux intercommunales.
- Créer des connexions entre le centre bourg et les chemins de randonnées périphériques.
- Encourager le développement de liaisons piétonnes et cyclables en direction de la gare TER.

Intégrer la question du stationnement dans toutes les réflexions de la commune

- Anticiper la problématique du stationnement dans les futures constructions.
- Prévoir du stationnement public en quantité suffisante, sur l'intégralité du bourg, afin de limiter l'engorgement des trottoirs et ainsi améliorer la sécurité des déplacements à pieds.
- Etudier la possibilité de création de stationnements poids lourds sur certains secteurs stratégiques de la commune.

Maîtriser les nuisances et garantir la sécurité des revinéens face à la circulation des poids lourds

- Etudier la création d'itinéraires spécifiques aux engins agricoles afin de sécuriser la traversée du bourg.
- Limiter la vitesse des poids lourds dans le centre bourg.
- Permettre la réalisation d'une aire d'accueil des camping-cars afin de limiter l'utilisation des parkings communaux par ces véhicules.

Rendre la commune, les bâtiments et équipements publics accessibles pour tous :

- Permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite sur l'intégralité de la commune. Ce projet passe par une réfection de nombreuses zones du centre ville et la prise en compte de cette donnée dans les futures extensions.
- Intégrer la question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que les déplacements doux à tous les futurs projets.

ENVIRONNEMENT PAYSAGE

Préserver la qualité paysagère de la commune :

- Inclure la notion d'intégration paysagère dans tous les futurs projets, qu'il s'agisse d'habitat, de bâtiments agricoles ou d'activités.
- Encourager la poursuite du travail mené sur l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.
- Préserver les arbres remarquables de la commune.
- Mettre en avant et développer la présence du végétal au sein des zones urbanisées.

Préserver les terres agricoles et naturelles

- Rationaliser l'utilisation des espaces naturels et agricoles en privilégiant la densification des espaces bâtis.
- Préserver les zones de jardins et de vergers, et poursuivre les projets de développement des jardins ouvriers.
- Prendre en compte les risques d'inondations liés à l'Ornain.

Favoriser le développement de la biodiversité :

- Préserver les haies et bosquets existants pour les rôles paysagers et écologiques qu'ils présentent.
- Etudier, en concertation avec la profession agricole, la possibilité de création de nouvelles haies au cœur des entités agricoles.
- Mettre en valeur et protéger la vallée de l'Ornain pour sa valeur écologique.

Préserver la ressource en eau :

- Privilégier l'infiltration directe des eaux de pluies dans le sol quand les conditions techniques le permettent.
- Limiter l'imperméabilisation du sol.



PERFORMANCE ENERGETIQUE

NOUVELLES TECHNOLOGIES

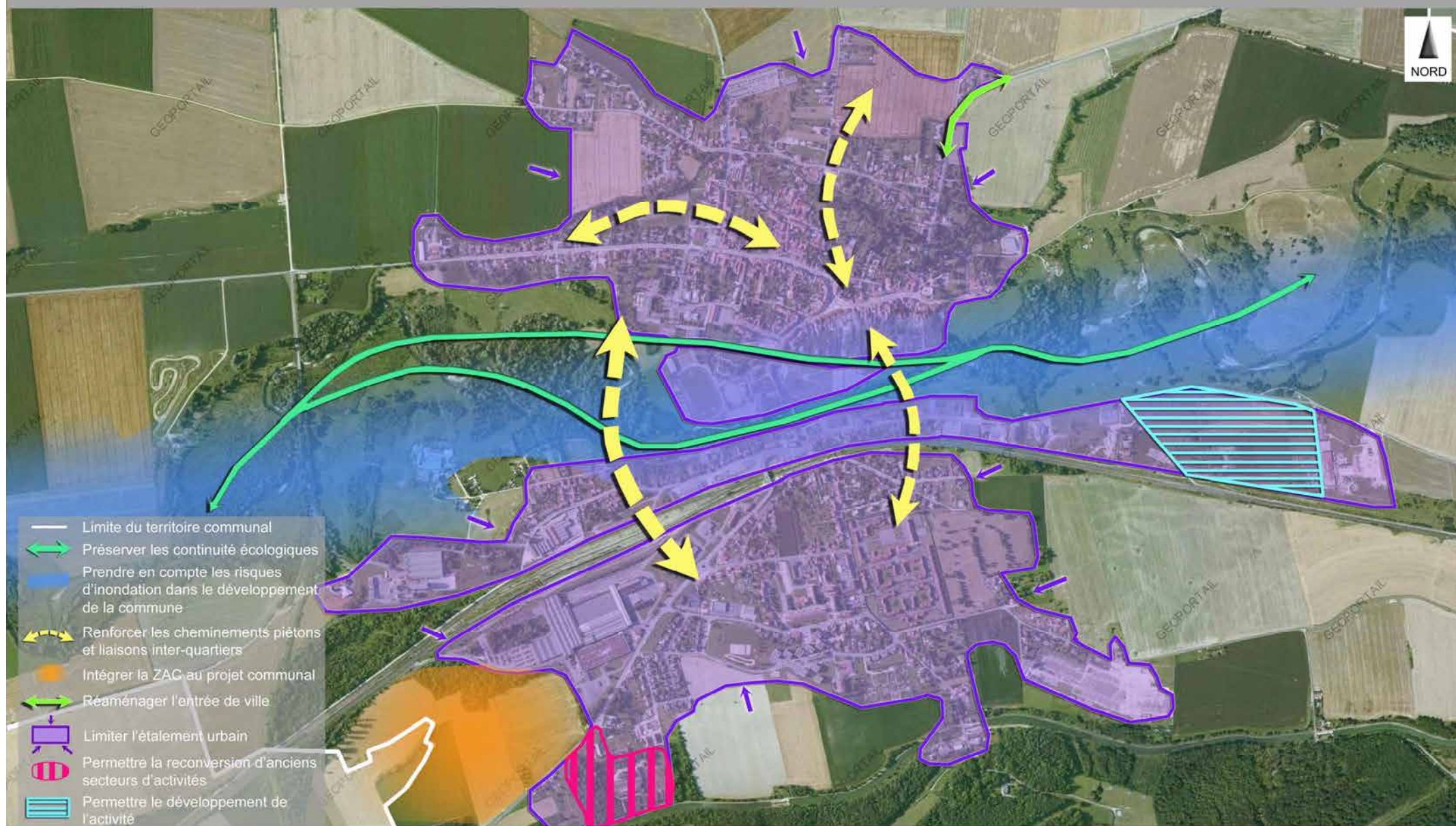
Encourager la création de bâtiments peu consommateurs d'énergie et permettre la rénovation énergétique de l'ancien :

- Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Encourager la rénovation énergétique des logements anciens et des bâtiments publics afin de limiter leur impact environnemental et d'en améliorer le confort.
- Permettre la construction des bâtiments à énergie positive (BPOS).

S'inscrire dans la réflexion du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et le prendre en compte une fois sa réalisation.

REVIGNY-SUR-ORNAIN - Plan Local d'Urbanisme

PADD -Orientations Générales



Fond : Géoportail

ESpace &
TERRitoires

ÉTUDES ET CONSEILS EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT